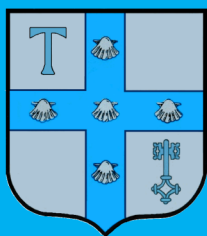


COMMUNE DE PERON



LE PETIT

PÉRONNAIS

N° 82

Janvier-Février-Mars 2017



Le Carnet communal



Mariages

- Clémence PECQUEUR et Aurélien BARROIS, le 17 décembre 2016

Naissances

- Liam PONNAMBALAM, né le 17 août 2016
- Hayden MOURIER, né le 28 novembre 2016
- Marius LOUVRIER, né le 13 décembre 2016



Décès

- Angèle EMAIN, le 20 décembre 2016
- Nicolas MOUREAU, le 30 décembre 2016
- Marie LOTHY, le 5 janvier 2017

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

Elections Présidentielles = 1^{er} tour le dimanche 23 avril 2017 et 2^{ème} tour le dimanche 07 mai 2017
Les bureaux de vote situés dans la Maison des Associations seront ouverts de 8h00 à 19h00.

Elections Législatives = 1^{er} tour le dimanche 11 juin 2017 et 2^{ème} tour le dimanche 18 juin 2017
Les bureaux de vote situés dans la Maison des Associations seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Vous devrez vous présenter obligatoirement avec une pièce d'identité et avec votre carte d'électeur.
Vous recevrez votre nouvelle carte d'électeur au cours du mois de mars 2017.

Le 28 mars 2017 à 19h00 à la Maison des Associations

Sensibilisation des jardiniers amateurs au « 0 phyto » et
Présentation de l'étude plan de désherbage et de gestion différenciée

Le 12 avril 2017 à 19h00 à la Maison des Associations

Présentation du projet de rénovation du cimetière

DEMANDE DE CARTES D'IDENTITÉ

A compter du **21 mars 2017**, les demandes de cartes d'identité se feront auprès des communes suivantes : **Saint-Genis-Pouilly, Gex, Ferney-Voltaire ou Divonne.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leur parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en janvier, février, mars 2001, venir avant le 31 mars 2017.

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au 04.37.27.25.07 du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 11h30,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

Cérémonie des vœux oblige, les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter la meilleure année 2017.

Une année faite uniquement de grands et de petits bonheurs,

Une année où la maladie nous épargne tous,

Une année où le chômage n'est plus qu'une façon de cultiver la paille,

Une année où les sourires remplacent les grimaces, redonnant aux gens le goût et le plaisir de se rencontrer,

Une année où Daech ne serait qu'une nouvelle marque de lessive et où, même les attentats à la pudeur ont disparu.

Bref, une très, très belle nouvelle année.

Traditionnellement, hormis le plaisir de se rencontrer, la cérémonie des vœux, c'est aussi un instant privilégié pour faire le point sur les réalisations faites dans l'année et celles à venir.

Mais avant de décliner ces réalisations je souhaite vous donner quelques chiffres sur notre population, puisqu'à cette même époque, l'an passé, nous vous avons mis à contribution par le biais du recensement, qui s'est passé de façon plus que satisfaisante grâce à la qualité du travail des agents recenseurs, Audrey, Pamela, Sophie, Jean-Paul et Laurent, le tout mis en musique par notre grande coordonnatrice, Françoise.

Bien entendu, nous avons eu quelques grincheux qui trouvent les questions posées trop intrusives alors que les mêmes n'ont bien souvent aucune gêne à étaler leur vie et celles de leurs enfants sur les réseaux sociaux. Mais je le redis, globalement, tout s'est bien passé.

Donc ce recensement, qui date déjà de presque un an, nous donne officiellement une population de 2 539 habitants dans 1 225 logements. Pour mémoire, nous étions 2 177 au recensement de 2011, avec 1 026 logements, ce qui nous donne une augmentation annuelle de la population d'environ 3%. Mais ce résultat ne rentrera en vigueur qu'en 2019, et aujourd'hui notre population officielle au 1er janvier 2017 est de 2 537 habitants. Vous pouvez donc constater, qu'à 2 habitants près nous en sommes déjà à la population 2019 et que l'état nous «arnaque», je ne vois pas d'autre mot, de 3% de dotation tous les ans en plus de la baisse drastique qu'il nous impose depuis quelques années, mais nous en reparlerons plus tard.

Pour rester dans la démographie, nous avons eu 23 naissances dont, une fois n'est plus coutume, 1 naissance volontaire sur la commune, 7 décès et 6 mariages.

Mais revenons sur les réalisations ou les actions menées en 2016.

En ce qui concerne la voirie, le poste le plus dévoreur de budget, nous devons entretenir plus de 20 kilomètres de routes sans compter les chemins ruraux dont, heureusement, nous n'avons pas l'obligation d'entretien. D'ailleurs, au sujet de la longueur officielle de notre voirie, nous allons réaliser cette année la révision du classement de la voirie car au fil du temps il semblerait que nous soyons plus près des 40 km que des 20 officiels.

Pour les réalisations lourdes nous avons repris complètement la rue de la Pierre à Niton et du chemin des Ravières. Ces travaux auraient dû être terminés pour la fin de l'année mais, Orange, anciennement France Télécom, intervenant avec sa célérité habituelle pour tirer la nouvelle ligne enterrée et nous permettre ainsi de supprimer les anciens mâts d'éclairage, n'interviendra, si tout va bien, qu'au printemps. On a beau changer de nom, les habitudes demeurent. Je remercie très sincèrement les riverains d'avoir patienté si longtemps pour avoir enfin une voirie digne de ce nom et je les remercie également de leur patience pendant les travaux sur un site contraint. Je remercie également l'entreprise Eurovia, qui a réalisé ces travaux, d'avoir su s'adapter à ses contraintes.

A ce jour la voirie de Greny a été complètement refaite.

Pour Feigères il ne restera plus que le Creux de l'Etang et la Vie Neuve à restaurer. Je souhaiterais donc, si les moyens nous le permettent, de reprendre ces rues dans ce mandat.

Avec Eiffage, titulaire du marché à bons de commandes, nous avons renouvelé les couches de surface des routes du Sauvage et de la route de Chanvière. Et avec l'entreprise Nabaffa nous avons enfin terminés les travaux connexes liés au remembrement, avec la réalisation du dernier chemin, poétiquement nommé numéro 11.

Nous continuons, comme tous les ans à réhabiliter le patrimoine communal avec le sablage de 4 fontaines, le sablage et la peinture de 17 mâts d'éclairage de type « vieux village » et changé 2 poteaux d'incendie.

Les employés communaux ont refait, avec des tubes led, les illuminations de Noël. J'étais assez sceptique sur cette façon de faire, mais la commission voirie et notre directeur des services techniques ont eu raison d'insister. Le résultat fait que je suis obligé de féliciter les agents communaux pour le travail réalisé et surtout le résultat obtenu. La question que doit maintenant se poser la commission est de savoir si l'on continue dans ces équipements ou si l'on reste en l'état.

Au niveau du matériel, le tracteur Vigneron faisait valoir de façon de plus en plus véhémente, des droits à la retraite bien méritée après 22 ans de bons et loyaux services intensifs. Nous l'avons donc changé avec une livraison du nouveau tracteur par la Dima en fin d'année. Cet investissement de 60 000 € devient plus facile, ou devrais je dire moins difficile, depuis que nous avons adopté le principe de provisionner tous les ans une somme substantielle réservée à ce type d'achat.

Nous avons également commandé un nouveau véhicule, un Dacia Duster (publicité gratuite), pour remplacer le « Partner » qui, lui aussi, commence à éprouver une certaine lassitude.

A Greny, nous avons mis en place un point de containers semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. Un grand merci à Mme Consani qui nous a permis d'installer ces containers en nous vendant une partie de terrain pour une somme plus que raisonnable et surtout qui nous a autorisé à réaliser les travaux avant que l'achat définitif ne soit réalisé. Achat qui ne s'est toujours pas concrétisé à ce jour, les notaires gessiens devant être des cousins éloignés de la famille Orange.

De nos jours, points de projets sans études. Nous avons donc :

- Contractualisé avec le bureau TRANSITEC pour une étude de circulation sur la commune.

Nous n'avons fait à ce jour qu'une réunion de présentation le but étant de la terminer pour l'été et de vous la restituer, pour en discuter et l'amender si nécessaire, par le biais d'une réunion publique à une date restant à fixer, mais vraisemblablement autour de la rentrée. Le but de cette étude est de définir un cap à suivre pour les années futures. En effet, aujourd'hui, nous faisons des travaux de voirie, grands ou petits, sans une réelle cohérence. Aujourd'hui également, nous avons plus de problème avec le stationnement qu'avec la circulation proprement dite. Nous avons besoin de plus de recul et de retours d'expériences, comme par exemple, dans le cadre des grandes décisions, sur l'intérêt de la mise en sens unique de la circulation dans Logras, et pour des choix moins importants, comme les aménagements de peinture au sol réalisés rue de la Fontaine Chargonnet qui permettent de trouver 4 places de stationnements et de réduire la vitesse.

- Avec la Communauté de Communes du Pays de Gex qui s'est chargé du montage du dossier pour toutes les communes intéressées, nous avons signé avec le bureau SOPRECO, pour exécuter le relevé des réseaux d'eaux pluviales auquel nous avons rajouté l'inventaire des réseaux de nos nombreuses fontaines. L'étude est en cours.
- En plus des dossiers d'aménagement de voirie, nous avons confié au bureau d'étude URBALAB :
 - La rue de la Pierre à Niton, chemin des Ravières,
 - La rue du Branlant et chemin de Brandou prévus pour cette année,
 - La rue du Mail, prévue en 2018,
 - La rue du Paruthiol attendue théoriquement en 2019.

Nous l'avons mandaté pour des études ponctuelles sur des points bien précis et délicats comme :

- La rénovation de la place des résidences de l'Etraz,
- La sécurisation piétonne aux abords du collège, route du Four à Chaux,
- Le carrefour route du Four à Chaux et de la Fontaine Chargonnet,
- Le carrefour route de Péron, route des Jeunes,
- L'aménagement du carrefour RD 984, rue du Molard à Greny.

Tout ne pourra pas se faire dans ce mandat mais ces études nous permettront, là aussi, de travailler en cohérence et de réserver éventuellement des emplacements dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Enfin, nous avons confié au bureau ENVILYS une étude pour nous aider à confirmer et adapter nos pratiques d'entretien avec zéro produit phytosanitaire. Sur ce dossier nous avions devancé les décrets qui sont tombés en début d'année et qui interdisent l'utilisation de ces produits sur les voiries et dans les cimetières. Le fait d'avoir anticipé cette obligation, hormis une volonté communale évidente, fait que l'étude est subventionnée à 80% par l'agence de l'eau et que l'achat des outils adaptés à cette nouvelle façon de travailler est également subventionné dans les mêmes pourcentages. Il était important pour nous d'être en tête dans l'entonnoir car, à terme, toutes les communes, faute de moyen de l'agence de l'eau ne bénéficieront pas de ces subventions ou alors dans des proportions beaucoup moins importantes. Le but de cette étude n'était pas tellement de savoir comment se passer de ces produits, les employés communaux connaissent très bien le sujet, mais surtout de rééquilibrer les interventions sur la commune. Certaines tâches comme les tontes devront se faire moins souvent pour laisser plus de temps au désherbage manuel ou légèrement mécanisé. Là aussi, une réunion publique sera organisée pour vous présenter les résultats de cette étude à laquelle nous associerons une présentation pour adapter nos jardins à cette nouvelle « philosophie ».

En ce qui concerne des dossiers, que je qualifierai de plus administratifs, tous les services ont travaillé sur leur organisation en mettant en place un organigramme, des protocoles de travail et des fiches de postes pour tous les agents. Il ne reste plus à Nadia et à Pascal, nos assistants de prévention, de terminer la mise en place du Document Unique, répertoire de tous les risques que peuvent rencontrer les employés dans le cadre de leurs activités et bien entendu, le répertoire des solutions ou des remèdes apportés à ces risques. A titre personnel, je rappelle aux patrons d'entreprise que ce document est obligatoire pour toutes activités employant du personnel et que, pour l'avoir vécu dans une vie antérieure, en cas d'accident, c'est le premier document que demande la Direction du Travail quand elle mène son enquête.

Pour terminer sur le chapitre voirie et faire la transition avec celui de la Police Pluri-municipale, nous avons pris de nombreux arrêtés pour réglementer le stationnement des véhicules :

- Arrêté pour passer en zone bleu le parking en bordure de la place des Résidences de l'Etraz afin de permettre aux commerçants et professions libérales occupant le rez de chaussée des immeubles d'accueillir normalement leurs clients.

Le temps d'arrêt autorisé est de 3 heures pour vous permettre, mesdames, de vous faire « permanenter » sans stress.

- Arrêtés pour interdire le stationnement plus de 24 heures sur tous les autres parkings communaux afin de libérer des places trop souvent occupées, en permanence, par des automobilistes qui pour diverses raisons, parkings éloignés, voitures de collection dans les garages etc...préfèrent occuper le domaine public.

Cette mise en place de ces arrêtés commence à porter ces fruits mais il est regrettable de constater que les appels au civisme ne servent à pas grand-chose alors que de devoir mettre la main au portefeuille entraîne, immédiatement, un comportement beaucoup plus raisonné.

La Police Pluri-Municipale a maintenant une grosse année d'existence sur nos communes et comme tout nouveau service qui se met en place c'est toujours la même histoire de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide en fonction de ce que nous, élus, nous attendions des policiers et de ce que les agents peuvent faire dans le cadre de leur fonction. En tout cas pour nous, hormis le fait, comme je viens de vous le dire, que des places de stationnement se libèrent, j'ai entendu avec une grande satisfaction, lors d'un Conseil d'Ecole, qu'avec la présence régulière de nos agents, le parking scolaire, qui était trop souvent une vraie « foire d'empoigne » fonctionne beaucoup mieux. Ce ne sont peut-être pas des résultats spectaculaires mais je vous rappelle que Péron ne s'est pas fait en un jour, que la police est pluri-communale avec Collonges et Farges et que les agents ne sont sur la commune que 2 jours par semaine. Un seul regret toutefois, nous n'avons pas encore stabilisé ce service puisque des 2 premiers agents embauchés, Matthieu nous a quitté rapidement et Dave va nous abandonner également fin février. Ils ont été ou vont être remplacés mais, comme partout, une stabilisation des effectifs permet très souvent une bien meilleure efficacité.

Passons maintenant aux bâtiments pour vous parler de l'aménagement de l'ancienne mairie, de l'auberge et de l'extension de l'école.

- L'année passée je disais que l'avancement du chantier de l'ancienne mairie-école est à la rapidité ce que la poste gessienne est à la distribution du courrier. Cette année je dirai simplement que, pour Péron, la distribution du courrier s'est quelque peu améliorée. Même si Dynacité maintient son planning, j'ai beaucoup de doutes quant à la livraison de ce bâtiment pour début septembre car, si aujourd'hui l'ancienne mairie-école est pratiquement hors d'eau - hors d'air, les travaux de terrassement pour l'extension sont toujours en cours et ce n'est pas la météo de ce mois de janvier qui va nous permettre de récupérer du retard. N'étant pas une personne bornée, je souhaite de tout cœur me tromper et que les enfants ainsi que le personnel du Centre de Loisirs puissent disposer de leurs locaux en temps voulu. C'est également vrai pour les locataires des logements sociaux. Logements sociaux qui, soit dit entre nous, nous font cruellement défaut puisque nous avons un parc social d'environ 5% par rapport au parc de logement communal alors que la loi en impose 25% pour les communes de plus de 3 500 habitants et que certaines sont lourdement sanctionnées financièrement pour ne pas respecter ce taux. Certes, nous ne sommes pas encore concernés mais on sent bien que le boulet se rapproche de plus en plus de nos petites communes et je ne suis pas certain qu'un changement de majorité modifiera le tir du canon.
- L'Auberge Communale : nous avons abandonné le Délégation de Service Public au profit d'un Bail Commercial classique qui fait que le bâtiment reste toujours dans le giron communal.

Trois raisons ont motivé ce choix :

- premièrement la concurrence, qui n'existait pas à l'époque, s'est mise en place sur la commune avec 2 nouveaux restaurants ouverts sur la commune, l'Hippocampe voici quelques années et dernièrement l'Alambic.
- deuxièmement, nous sommes certains d'avoir trouvé la bonne personne, contrairement aux 2 premiers délégataires et nous n'avons donc plus besoin d'être géré par un document qui est très lourd pour les 2 parties.
- troisièmement, l'auberge ayant déjà plus de 10 ans, il aurait fallu, au fil des ans, mettre de plus en plus souvent la main au porte-monnaie ne serait-ce, par exemple que pour rénover les 7 salles de bains des chambres. Ces frais seront désormais à la charge du bailleur.

Nous ne restons redevables, comme dans tous baux normaux, que des travaux de gros-œuvre, de chauffage et d'ascenseur.

- L'extension de l'école avec :
 - la création de 6 classes maternelles et ses locaux dédiés
 - 2 réfectoires qui devront, à terme, accueillir tous les enfants de l'école, un réfectoire avec service à la table pour les enfants de maternelle et ceux du CP et un réfectoire en self pour les autres élèves.

Je précise également que ces réfectoires sont presque la priorité n° 1 car même avec les enfants de CE2, CM1 et CM2 qui fréquentent toujours le collège, les employés doivent tous les jours installer avant midi et désinstaller après le repas de plus en plus de tables et de chaises dans cette salle et je ne vous parle pas du bruit qui fait que ce temps du repas n'est un temps agréable ni pour les enfants ni pour le personnel communal. Aujourd'hui nous peaufinons la programmation après s'être mis d'accord sur le positionnement des locaux dans le cadre d'un comité de pilotage regroupant la municipalité, les enseignants et les parents d'élèves.

Le planning idéal est :

- d'enchaîner sur un concours d'architecte puisque les sommes prévisionnelles qui dépassent les 4 millions d'Euros nous imposent cette procédure,
- obtenir le Permis de Construire pour la fin de cette année,
- réaliser les travaux en 2018 – 2019 pour une ouverture programmée en septembre 2019.

Ce planning est contraint car nous n'avons désormais plus de classes disponibles mais également parce que l'Institut Médico-Educatif, qui va enfin offrir aux enfants en grandes difficultés psychiques et à leurs parents des solutions pour vivre une vie plus décente. Cet institut souhaite également ouvrir ses portes en 2019 en bénéficiant de 2 classes d'inclusion scolaire dans notre nouvel établissement. Nous prévoyons cette extension en 2 tranches pour des raisons financières mais aussi parce que nous ne savons pas quel sera notre taux d'évolution de la population que nous accordera la CCPG par le biais du PLU Intercommunale. Si ce taux n'est que de 2%, je suis persuadé qu'à terme, nous perdrons des effectifs donc des classes. De ce fait, il est plus prudent de ne construire que 2 classes et les réfectoires. Par contre si le taux d'évolution avoisine les 3%, la future municipalité devra enclencher la 2^{ème} tranche de travaux avec ses 4 nouvelles classes.

Pour revenir sur l'IME, il est frappant de constater l'inexistence de relations entre les grands services de l'état. L'Agence Régionale de Santé qui pilote ce type d'établissement n'a jamais fait part de ses besoins à l'Education Nationale et c'est nous, commune, en association avec le service social de la CCPG, qui devons réunir tout ce petit monde pour savoir exactement qui fait quoi, quand, où et comment.

Enfin, et concernant toujours les bâtiments communaux, nous avons réouvert en août le chalet de la Poutouille. Et là, je voudrais vraiment remercier, une fois n'est pas coutume, la jungle des lois françaises et le courage de l'adjudant Balland, prévisionniste des pompiers pour notre secteur, qui devant les sommes annoncées pour installer un paratonnerre n'a pas hésité à s'enfoncer dans cette jungle pour trouver un texte qui stipule que les refuges existants n'ont pas à s'équiper de ce type de protection.

C'est quand même une économie totale d'environ 36 000 € puisqu'il fallait également installer un paratonnerre au Gralet et pour ceux qui craignent que la commune n'assure pas leur sécurité dans ces chalets je leur dirai de regarder autour d'eux, ils verront que la nature est bien faite et que nos aînés savaient où construire puisque des paratonnerres naturelles sont tout à côté des refuges.

L'aménagement du cimetière a pris du retard puisque nous n'en sommes actuellement qu'à la phase de négociation avec les entreprises dans le choix des diverses options que je proposerai de retenir lors du Conseil Municipal du mois de mars. Les travaux devront commencer pratiquement en suivant.

Voilà tiré à grands traits nos activités de l'année passée.

Pour cette année 2017, je vais d'abord vous parler des élections qui se profilent rapidement :

- Les 23 avril et 7 mai pour les présidentielles,
- Les 11 et 18 juin pour les législatives.

Si je vous parle de ces élections ce n'est pas pour vous dire pour qui il faut voter mais pour déjà vous prévenir que nous n'allons plus voter dans cette salle mais à la Maison des Associations, en dessous du gymnase et que nous aurons 2 bureaux de vote imposés par la Préfecture puisque nous avons, à ce jour, près de 1 400 électeurs inscrits. Nous avons réparti les bureaux de façon à les rendre les plus simples et les plus égaux possibles en terme d'électeurs en joignant Péron à Greny pour le 1^{er} bureau de vote et Logras à Feigères pour le 2^{ème}.

Avant de vous parler de ce que pourrait être 2017, il faut aussi parler argent et donc impôts locaux. Les taux ne seront pas augmentés cette année mais, depuis que nous subissons les baisses drastiques des dotations de l'état et l'augmentation du Fond de Péréquation Intercommunal, qui représentent quand même pour la commune une perte de près de 48 000 €, c'est la première fois que la Contribution Financière Genevoise ne compense pas cette perte. Même si et contrairement à bon nombre de communes la CFG pour Péron continue de progresser, pour passer de 845 000 à 852 000 € mais vous voyez bien qu'au final, il nous manque 41 000 €. En fonction de notre président actuel qui a promis au congrès des maires que la baisse des dotations sera moins rude cette année que les années précédentes et en fonction du nouveau président et de la nouvelle assemblée qui sortiront des suffrages prochains, nous aviserons pour l'année prochaine mais je préviens d'ors et déjà que si la baisse des dotations se poursuit et si la hausse de la CFG se tarit, je proposerais au Conseil Municipal d'adopter une hausse des impôts locaux, en contradictions, je le reconnais, avec mes promesses électorales qui n'avaient pas intégrées des modifications aussi importantes de nos ressources communales.

Revenons-en maintenant aux projets en commençant par la voirie.

Hormis la maintenance normale de cette dernière par le biais, entre autre, du marché à bon de commande, nos efforts porteront sur 2 chantiers :

- La réfection complète de la voirie de la rue du Branlant, du chemin de Brandou et du carrefour de la Fontaine Chargonnet jusqu'au carrefour de la route de Lyon. Nous avons bon espoir de voir les travaux d'enfouissement des réseaux secs commencer en début d'été et l'aménagement de la voirie dès septembre. Une réunion sera proposée aux riverains dès que l'entreprise retenue pour les travaux sera connue.
- Nous allons mener une réflexion complète sur le fonctionnement des espaces extérieurs du local voirie avec l'arrivée du dépôt de sel puisque ce dernier, situé à la gare de Logras, n'est plus le bienvenu chez SNCF réseaux qui nous demande, soit une somme folle pour devenir propriétaire des terrains supportant ce dépôt, soit de le louer mais à des conditions également totalement folles.

Et bien entendu nous continuerons :

- le sablage des mâts,
- le sablage des fontaines ce qui fait qu'elles auront été toutes traitées d'ici la fin du mandat,
- dans le cadre de la sécurisation du ruisseau de Péron nous allons continuer les préconisations qu'avait proposées le bureau d'étude Hydrétudes en réalisant le piège à embâcles au Paruthiol,
- enfin, en liaison avec la CCPG, nous allons poursuivre et amplifier cette année le déploiement des containers semi-enterrés avec la mise en place :
 - de containers et d'un ensemble de tri sélectif au terrain de foot avec l'enfouissement des réseaux secs route de Pougny,
 - De 2 mêmes ensembles pour la rue du Branlant dans le cadre des travaux de rénovation de la voirie et pour la carrière du Crêt,
 - en activant, pour les riverains de la rue de Bruel, le container installé depuis longtemps au Verger de Logras,
 - un container semi-enterré sur la place Saint-Antoine à la place de l'armoire NRO qui servait pour la fibre,
 - un container en face des résidences de l'Etraz,
 - 2 containers dans l'opération immobilière de l'Ecrin actuellement en cours de construction à Péron mais là, à la charge du promoteur,
 - 1 container à Feigères au carrefour de la rue de la Pierre à Niton et du chemin des Ravières.

Je n'ai pas le chiffre exact des foyers qui seront concernés en fin d'année à cette nouvelle façon de collecter les ordures ménagères mais je vous le donnerai l'année prochaine.

Toujours au sujet de la voirie, mais la voirie départementale et je parle sous couvert de mes collègues conseillers départementaux, les travaux de l'écopont qui enjambe la 2x2 voies sous la Dima doivent commencer cette année.

En ce qui concerne les bâtiments à part ce que je viens de vous dire concernant l'école, le centre de loisirs et le cimetière, dans la mesure où on le considère comme un bâtiment, nous n'avons rien prévu d'autre, hormis l'entretien normal de nos bâtiments.

Encore un mot, juste pour regretter d'être obligé de sécuriser le vestiaire de foot qui est victime de visites incessantes, 2 en décembre et une encore cette nuit, alors qu'il n'y a strictement rien à voler. Mais il faut reconnaître qu'il est trop à l'abri des regards.

Voilà également à très gros traits ce que devraient être 2017 en tout cas pour ce qui concerne l'investissement.

Mais il n'est plus possible de faire un point d'information comme l'est celui de ce soir sans parler du monde qui nous entoure car, contrairement à avant, nous ne pouvons plus travailler tout seul dans notre coin, partout l'heure est à la mutualisation, c'est pourquoi :

- M. le Sous-Préfet de Gex devient également le Sous-Préfet de Nantua toujours dans l'optique, d'être au plus près des élus et des citoyens,
- La perception mutualise ses guichets avec le regroupement de Ferney et de Gex avec toujours la même idée sous-jacente : diminuer pour servir mieux. Nous, cela fait des années que nous étions mieux servis puisque la perception de Collonges a fermé depuis des lustres,
- Les régions se mutualisent : l'Auvergne a rejoint Rhône-Alpes ou l'inverse,
- Les départements mutualisent également comme vous avez pu le constater avec le tassement du nombre de cantons,
- La CCPG a proposé aux communes de mutualiser les études des dossiers d'urbanisme, la DDT s'étant totalement retiré de cet accompagnement.

Péron, comme 15 autres communes, a adhéré à ce service qui nous donne toute satisfaction et qui démontre chiffre à l'appui que notre commune est en plein essor. C'est, en effet, 132 permis de construire qui ont été étudiés ce qui nous place en 2ème position des communes gessiennes adhérentes, derrière Divonne mais devant Cessy ou Ornex.

Comme l'a fait mon collègue de Saint-Jean lors de ses vœux, croyez bien que nous ne sommes pas inactifs lorsque nous constatons des constructions illégales, ce qui devient de plus en plus fréquent. Un procès-verbal est envoyé à la personne indélicates ainsi qu'à M. le Procureur de la République et c'est là que le bât blesse du fait de la lenteur judiciaire.

Pour faire plus simple, je vais vous donner un exemple, sans vous donner de nom.

- Le 15 octobre 2015 j'ai envoyé un dossier à M. le Procureur pour une construction sans autorisation,
- au mois de février 2016 les gendarmes entendaient la personne mise en cause,
- le 15 janvier de cette année le service juridique de la DDT se renseignait auprès de moi pour savoir si la construction avait évoluée,
- et maintenant nous devons attendre une décision de M. le Procureur qui peut décider de classer le dossier, de le renvoyer directement au tribunal ou d'organiser une réunion de médiation, solution la plus souvent privilégiée.

Au niveau local, nous avons un petit coup de mou dans le cadre des familles de mutualisations que nous avons signées voici quelques mois. Nous en sommes au même point que l'année passée avec 2 marchés conclus : les repas scolaires et les marchés à bon de commande concernant la voirie. Aujourd'hui nous ne faisons en commun que des actions ponctuelles et pas tous ensemble pour, par exemple, l'achat de fioul ou de fournitures administratives, voire de produits d'entretien.

Toujours au niveau local mais encore plus local puisque cela ne concerne que les communes au bord de la départementale 984 et allant de Collonges à Thoiry, nous allons financer une étude pour définir nos besoins en terme d'équipements sportifs et plus spécialement en termes d'équipement footballistiques. Le bureau d'étude devra nous proposer une vision globale du foot dans le sud gessien : quoi, où, comment, combien. Cette demande est faite de façon insistante par les dirigeants du club qui se désolent, à juste titre, de voir partir chaque année leurs meilleures éléments qui préfèrent fréquenter des pelouses synthétiques nettement plus en accord avec leur remarquable technique que de jouer sur nos terrains qui sont plus faits pour des pieds carrés.

Et bien entendu, nous ne pouvons plus ne pas parler de la CCPG, cette année encore plus que les autres parce que, de par la loi Notre, la communauté de communes a dû reprendre ce 1er janvier :

- la compétence économique,
- la compétence touristique.

Elle en a profité pour prendre la compétence transport qui n'était pas un impératif aujourd'hui mais qui le deviendra obligatoirement demain quand nous atteindrons les 100 000 habitants. Et elle reprendra au 1^{er} janvier 2018, toujours grâce à la loi Notre, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, la GEMAPI pour les intimes et prépare une reprise des eaux pluviales en milieux urbains également pour 2018.

Je ne vous parlerai pas des 2 dernières compétences, nous avons le temps d'en reparler l'année prochaine mais sur les 3 premières :

- nous ne sommes pas impactés financièrement par la reprise de la compétence tourisme puisque nous nous étions sortis de l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région voici plusieurs années.
- Par contre la reprise de la compétence économique fait que nous ne sommes plus décisionnaires officiellement des entreprises qui souhaitent s'implanter en particulier à Pré Muny. On a beau nous dire que ces choix se feront en totale concertation je veux bien le croire, mais quand même, c'est une perte de souveraineté. Et fait également que nous sommes impactés financièrement puisque nous ne toucherons plus que les taxes liées à l'économie de l'année passée déduction faite d'une provision pour des travaux à venir sur la voirie. Toutes les nouvelles activités créées sur la commune, à Pré Muny ou ailleurs, rentreront dans l'escarcelle de la CCPG. Et pour tenter de trouver une harmonisation satisfaisante pour toutes les

communes, un Comité Local d'Evaluation des Transferts de Charges sera mis en place très prochainement, associé à un Pacte Fiscal et Financier qui, pour avoir participé à la réunion de présentation, semble plus s'apparenter aux fameuses usines à gaz que l'on croise régulièrement sur les routes escarpées de nos tribulations communautaires. Si ces usines pouvaient vraiment fournir de l'énergie nous n'aurions plus aucun problème pour notre indépendance énergétique.

- La prise de la compétence transport est une vraie chance pour nos communes du sud qui bordent la Départementale. A une époque où ni le département qui avait la compétence transport jusqu'à la fin de l'année, ni la Région qui vient de la recevoir en guise d'étrennes n'auraient créés de nouvelles lignes, seule la CCPG pourrait et devrait le faire dans le cadre d'un traitement égalitaire du territoire. Une étude pour un transport à la demande vient donc d'être lancée sur le sud gessien pour, au bout de 3 ans de tests, pérenniser une ligne allant de Léaz à Thoiry et vice-versa. Vous allez être prochainement être questionnés par le bureau d'étude en charge du dossier car de nombreuses questions se posent : où passe la ligne – elle est directe sur la 984 ou elle fait du cabotage par les hameaux ? On privilégie qui : les gens qui vont au travail ou les jeunes qui n'ont pas de moyens de déplacement ? Etc. De vos réponses dépendent en partie un bon fonctionnement de cette ligne et puis surtout, à terme, c'est de votre fréquentation que dépendra sa pérennisation car, restriction budgétaire oblige, de nos jours plus rien n'est acquis.

Enfin mais là c'est une compétence que nous avons cédée à la CCPG en fin de dernier mandat l'aménagement du territoire avec ses 2 bras armés le Scot, Schéma de Cohérence Territoriale et le PLUi, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale qui avance à marche forcée et qui va nous entraîner sur des choix difficiles : souhaitons-nous être classé comme un pôle, une ville ou un village. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore assez de réponses sur de nombreuses questions afférentes à ce choix, mais c'est ce point, crucial pour notre évolution ou notre régression, qui va bien nous occuper cette année.

Pour revenir sur Pré-Munny, vous avez certainement lu dans un journal local que nous devrions accueillir un bar-discothèque et une piste intérieure de kart électrique avec restaurant. Tout est vrai, sauf que pour l'instant le bar-discothèque a obtenu de ma part un arrêté négatif faute d'une mauvaise appréhension de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et que, pour le kart nous sommes en pleine modification du PLU communal puisque ce projet est un projet commercial, qu'il est prévu dans la partie de Pré-Munny à l'artisanat et que de ce fait il nous faut modifier le PLU pour rajouter le terme commercial. Ceci dit, les services de la CCPG s'activent sur cette modification et nous devrions être en mesure d'instruire le Permis de construire au début de l'été.

Toujours sur Pré-Munny, nous avons eu le plaisir d'inaugurer le nouvel Intermarché et attendons maintenant la suite avec une certaine impatience. Par contre, aujourd'hui je me garderai bien de vous dire ce que va devenir l'ancien. En 2015 je vous disais que c'était Gamm Vert qui devait le reprendre. En 2016 je vous disais que c'était Max l'Aventure. Aujourd'hui je ne dirai donc plus rien, partant du principe qui m'avait échappé deux ans durant, qu'il vaut mieux tenir que courir.

Je ne terminerai pas mes propos sans remercier : toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour notre commune, toutes celles et ceux qui passent un peu, beaucoup, passionnément du temps pour notre commune, les élus, les employés communaux, les membres du CCAS, de la commission communale des impôts, de la révision des listes électorales, (pour la petite histoire : un bureau de vote, un représentant de M. le Préfet et un de M. le Procureur – 2 bureaux de vote : 3 représentants de M. le Préfet et 3 de M. le Procureur – 2 pour chaque bureau et un qui supervise les 2 autres), remercier les membres des associations. Remercier toutes celles et ceux qui prennent sur leur temps pour arroser les fleurs des fontaines, qui participent, toujours pas assez nombreux, à la journée de nettoyage, bref, je le redis, toutes celles et ceux qui donnent du temps à la commune. Remercier très sincèrement Angèle, Denise et Liliane qui remplacent bénévolement les absentes à la cantine et particulièrement en ce début d'année où elles sont quasiment là en permanence.

Enfin cette année avoir un remerciement tout particulier pour Maxime et son équipe du Centre de Loisirs et des Nap. Pour ceux qui n'ont pas suivi, les TAP de 2015 Temps d'Activité Périscolaire sont devenus en 2016 les NAP, Nouvelles Activités Périscolaires. Sincèrement, à par le T qui s'est transformé en N, nous cherchons encore la nouveauté. Remercier disais-je donc Maxime et son équipe pour la qualité du travail fourni, sa disponibilité qui fait qu'en cas d'une absence imprévue d'une employée communale, il est toujours là pour assurer le remplacement, il nous délègue toujours une personne de son service quand nous n'arrivons pas à assurer des remplacements. Pour toutes ces raisons, un grand merci Maxime.

Vous avez noté, si vous avez bien suivis ce discours, que de nombreuses réunions publiques thématiques seront programmées tout au long de l'année c'est pourquoi celles que nous avions prévu pour faire un bilan à mi-mandat sera déplacé à l'automne.

Il ne me reste plus qu'à vous renouveler mes vœux de bonheur et de joie pour cette année et comme d'habitude avant de passer au verre de l'amitié, nous allons remettre le livret du citoyen aux jeunes venant d'avoir 18 ans.

En précisant que nous n'avons que les livrets, les cartes électorales étant en pleine refonte.

Je vous remercie.

ARMAND Christian

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

NOVEMBRE 2016

Excusés : FERROLLET Françoise (pouvoir à Mme BLANC Dominique), DECOMBAZ Marielle, QUINIO Jeanne, PENSEC Catherine, PERAY Pierre-Alain.

Absents : BARRILLIET Annick, DAVIS Andrew, PIBERNE Olivier.

DELIBERATION APPROUVEE A L'UNANIMITE

Modification du règlement du cimetière : possibilité d'inhumer deux urnes dans une concession superposée en pleine terre.

POINTS DIVERS

ECOLE

Bilan de l'exercice d'évacuation incendie du 18/10/2016.

COLLEGE

Compte-rendu du Conseil Administration du 18/10/2016.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

- Travaux de la Pierre à Niton : compte rendu des travaux en cours.

Réunion de la commission du 17/10/2016 :

- Point sur les aménagements de la RD 984,
- Alignement chemin du Creux de l'Etang,
- Etude de sécurisation de divers secteurs engagées,
- Zones prioritaires retenues pour l'entretien des espaces verts : route des jeunes, route de Péron, Vie de l'Etraz, Rue du Mail.
- Projet de panneau d'information publique en entrée de village,
- Démarrage de la mission de mise à jour des plans des réseaux eaux pluviales et fontaines avec le bureau Sopreco...

BUDGET - FINANCES

En caisse le 31 octobre : 703 656,73 €.

Demande de subvention de 100 € de la part des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du buffet pour la remise du prix départemental du civisme. La subvention ne sera accordée que si toutes les communes sont d'accord.

CENTRE DE LOISIRS

Compte rendu des travaux qui suivent leur cours.

AUBERGE

Le bail commercial a été signé le 18/10/2016.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Plan de Gestion Intégré est en cours.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Avis favorable :

- * GUYON Romain, 110 Rue de l'Ancienne Fruitière à Feigères – Construction d'un abri de jardin.

- * JULLIEN Daniel, 124 Rue du Branlant à Logras – Installation d'un portail électrique et de panneaux solaires.
- * SALCUNI Sonia, 241 Route de Lyon à Logras – Création d'un mur de soutènement.
- * KREBS Jean-Philippe, 875 Rue du Paruthiol à Péron – Création de 2 lucarnes rampantes.
- * BLAISE Sylvain, 86 Impasse des Mésanges à Péron – Pose d'une clôture brise-vue.
- * CATANESI Maria-Gabriella, 176 Rue de Chanvière à Feigères – Pose d'une clôture en corde.
- * SAUREL Jean-Christophe, 186 Rue de la Fruitière à Logras – Modification du permis de construire initial.
- * AMMARI Tarik, Rue du Marquisat à Logras – Création d'une fenêtre de toit.
- * CIANCIA Julien, 87 Rue du Cercle à Logras – Création de fenêtres de toit.
- * GIROD Stéphane, 319 Route de Lyon à Logras – Démolition partielle d'un bâtiment.
- * Sté PROGIMO (M. BOURBON Sébastien), Route de Choudans à Feigères – Réalisation d'un lotissement de 14 lots.
- * SARL BSL (M. LANDECY Jean-Yves), Route du Paruthiol à Péron – Modification de l'implantation des constructions sur un lot.

Avis défavorable :

- * MANTIN Stéphane, 291 Route de Lyon à Logras – Pose d'un portail automatique.
- * MATOS Helder, Chemin de Ruthet à Péron – Construction d'une maison individuelle.
- * VINCENTE DA SILVA SANTOS Helder, Chemin de la Louye à Logras – Construction d'un mur de soutènement, refus tacite suite à la non-présentation de pièces complémentaires.
- * RUER Jean-Thomas, 414 Rue du Paruthiol à Péron – Construction d'une maison individuelle.
- * MANSOURI Najid, Rue de Pré Munny à Péron – Transformation partiel d'un garage auto en bar et discothèque, avis en suspens dans l'attente de pièces complémentaires.

Point sur la modification simplifiée n° 5 du PLU communal, votée en Conseil Communautaire du 27/10/2016.

ASSOCIATIONS

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la « Bonne Humeur » du 17/10/2016.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Conseil Communautaire du 27/10/2016 : pour le Pays de Gex, l'estimation du déficit des transports publics est de 13 millions d'euros : 4 millions pour le transport scolaire, 2,5 millions pour les transports internes et transfrontaliers existant et à venir et 6.5 millions pour les futurs trams de Saint-Genis-Pouilly et le Bus à Haut Niveau de Service de Gex à Ferney-Voltaire. La compétence transport ne sera reprise que si le Département accepte de financer ce déficit par le biais de la rétrocession genevoise.

Eau et Assainissement : la commission a procédé à une visite des bâtiments de la future régie de l'eau et de l'assainissement au Technoparc à St Genis. Une présentation du schéma directeur

assainissement Nord Gessien a eu lieu.

PLUiH – SCOT

Compte-rendu du Comité de Pilotage du 14/10/2017.

COURRIER

Accord pour la demande de la société Antipasto pour l'installation d'un camion de produits italiens et repas sur l'aire de retournement de Logras le mardi soir.

DÉCEMBRE 2016

Excusés : BOSSY Virginie, DECOMBAZ Marielle, DEBARD Jérémie (pouvoir à M. LEVRIER Bernard), BLANC Alain, (pouvoir à M. BLANC Jérémie), PIBERNE Olivier (pouvoir à Mme BLANC Dominique)).

Absent : M. DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Communauté de Communes du Pays de Gex – Réforme statutaire (13 voix pour – 6 abstentions)

Budget Communal – Décision Modificative n° 3

Elaboration d'un plan de gestion intégré de deux alpages : le Gralet et la Poutouille

ONF – Programme coupes de bois 2017

Modification de tableau des emplois permanents communaux

CCPG – Régie des Eaux Gessiennes – Désignation d'un représentant au comité technique consultatif

CCPG – Conventions d'utilisation d'itinéraires de randonnées

POINTS DIVERS

ECOLE

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 14/11/2016.

COLLEGE

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 28/11/2016.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

- Compte rendu des travaux de la Pierre à Niton et du chemin des Ravières.
- Réunion du 9/11/2016 avec M. Durand du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal accepte que le Conseil Départemental raccorde la voie agricole en dessous de l'éco-pont au chemin réalisé pour détourner la voie existante et pour faciliter la traversée du grand gibier. Le Département devra préciser pourquoi la voie agricole de l'autre côté de l'éco-pont n'est pas impactée par le projet.

- Rapport des offres pour la réalisation d'un plan de circulation et de mobilité. Le bureau d'études Transitec est retenu pour réaliser une étude de circulation sur la commune.
- Le tracteur Vigneron a été livré le 23/11/2016 par la Dima.

BUDGET - FINANCES

En caisse le 28 novembre : 831 587,22 €.

CENTRE DE LOISIRS

Point sur les travaux.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Désormais, seules les déclarations d'urbanisme ayant fait l'objet d'un arrêté, positif ou négatif, seront présentées au Conseil Municipal.

Avis favorable :

- * SANTIARD Jean-Claude, 140 Chemin de la Polaille à Péron – Pose d'une clôture en grillage.
- * BAUMGARTNER Pascal, 286 Rue Dommartin à Greny – Construction d'un muret en enrochement.
- * SCI FABWES - M. FABRE René, 120 Route de Chanvière à Feigères – Pose d'une clôture.
- * DUTRIEZ Thomas, Lieu-dit "en Crochet" à Logras – Modification des remblais façades Sud-Ouest et Nord-Est.

ASSOCIATIONS

- Compte-rendu de l'Assemblée Générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du 08/11/2016.
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Dojo du 18/11/2016.
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Société de Boules du 24/11/2016.
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale de Tiocanie Folklore du 25/11/2016.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Conseil Communautaire du 24/11/2016 : pas d'augmentation des taux d'imposition.

PLUiH - SCOT

- Réunion du 08/11/2016 pour la sauvegarde du patrimoine avec le CAUE.
- Réunion du 08/11/2016 pour la stratégie foncière.
- Réunion des comités de pilotage des 10 et 17/11/2016 sur les continuités écologiques.
- Réunion sur la « mise en place » de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Réunion du COTECH (COMité TECHnique) Sud Gessien du 01/12/2016.

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante : <http://www.mairie-peron.com>

Pour toutes vos démarches administratives
(Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents
sur le site www.service-public.fr

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Désormais, plus besoin de vous déplacer en Mairie ou aux bureaux des organismes de logement social. Vous pouvez déposer votre demande de logement en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr. Une fois votre demande complétée et déposée, elle est enregistrée. Votre demande est consultée par tous les bailleurs du département.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, veuillez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez le (la) bienvenu(e).

EN CAS DE DÉPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat ou en téléphonant au 04 50 56 31 08.

AVIS AUX ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRISES

Si vous venez de vous installer sur la commune de Péron, veuillez le signaler en Mairie afin de vous intégrer dans la signalétique implantée sur la commune.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Depuis le **15 janvier 2017**, les demandes d'autorisations de sortie de territoire pour les mineurs non accompagnés sont à nouveau obligatoires. Aucune démarche en mairie n'est nécessaire. Vous trouverez le formulaire CERFA ainsi que les pièces nécessaires qui accompagnent la demande, sur le site internet www.service-public.fr.

VOTE PAR PROCURATION

Si vous devez vous absenter le ou les jours des Elections
soit pour les deux tours ou uniquement au 1^{er} tour, uniquement au 2^{ème} tour

CHOIX DU MANDATAIRE

Vous devez choisir une personne inscrite sur la liste électorale de la commune
elle ne doit pas cumuler plusieurs procurations de vote

COMMENT ETABLIR LA PROCURATION

Vous devez vous rendre avec une pièce d'identité au Tribunal d'Instance, ou au Commissariat de Police,
ou à la brigade de Gendarmerie de votre domicile ou de votre lieu de travail

LE JOUR DES ELECTIONS

Le mandataire se présente muni de sa pièce d'identité dans votre bureau de vote et vote en votre nom.

Les écogestes

Fiche n°03 • décembre 2016

L'hiver arrive à grand pas.

C'est donc le moment de faire le point avec Yann Genay, conseiller de l'Espace Info Energie à AJENA, sur les écogestes que chacun peut mettre en place à la maison.

Qu'est-ce qu'un écogeste ?

C'est un ensemble d'actions quotidiennes, simples et peu coûteuses, qui permettent de faire des économies d'énergie, de limiter notre impact sur le climat et de réduire notre facture énergétique. Chacun peut choisir le bouquet d'actions qui lui convient et agir ainsi concrètement pour la protection de notre environnement.

Peut-on faire de réelles économies avec les écogestes ?

On estime que 10 à 20 % de nos consommations d'énergie peuvent être évitées grâce à des gestes très simples et sans réduire notre confort. En moyenne, cela peut représenter une économie de 200 € par an sur les factures d'énergie.

Répartition des consommations et des dépenses moyennes dans un logement
(source: ADEME, les chiffres clés du bâtiment 2011, AJENA)



QUE FAIRE EN PRIORITE ? BAISSER LE CHAUFFAGE

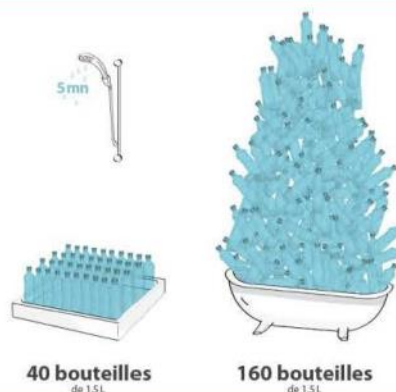


Il représente les 2/3 des factures énergétiques d'un logement. C'est donc de loin le poste sur lequel les actions auront le plus d'effet. **1°C en moins**, c'est peut-être un pull en plus, mais c'est 7 % d'économie sur la facture de chauffage, soit environ 70 à 150 €. **20°C dans les pièces à vivre et 16°C dans les chambres suffisent pour se sentir bien.**

Pour aller plus loin, installer des thermomètres pour suivre au plus juste la température du logement, fermer les portes des pièces les moins chauffées, baisser la température quand on s'absente en journée ou pendant plusieurs jours, libérer l'espace autour des radiateurs, penser à bien faire entretenir votre système de chauffage (chaudière, radiateurs).

A SAVOIR

L'eau chaude coûte 3 fois plus cher que l'eau froide, environ 9 € pour 1000 litres. Prendre des douches plutôt que des bains, c'est diviser sa consommation d'eau par 4. Les éco-douchettes et les mousseurs réducteurs de débit permettent de diviser par 2 la consommation d'eau. Et il n'est pas nécessaire de chauffer l'eau à 70°C. Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C est suffisant.



SUR LE RESTE DES CONSOMMATIONS: QUE PEUT-ON FAIRE ?

Eteindre l'électricité inutile : le deuxième poste de consommation d'un logement concerne tous les usages liés à l'électricité, avec en premier lieu, l'audiovisuel et l'informatique (TV, lecteurs DVD, consoles de jeu, tablettes, smartphones, ordinateurs, box internet). Tous ces appareils consomment de l'électricité, il faut bien les éteindre et éviter de les laisser branchés en permanence afin de couper leurs veilles.

A SAVOIR

Les appareils laissés en veille continuent de consommer de l'énergie qui peut coûter de 50 à 100 € par an et par logement ... pour rien ! Regrouper vos appareils sur une multiprise avec interrupteur vous permet de couper toutes les veilles d'un seul geste.

Viennent ensuite les appareils produisant du « froid », réfrigérateurs et congélateurs - qu'il faut entretenir et dégivrer régulièrement - 1 cm de givre c'est 50% de consommation en plus !



Le coût de l'éclairage représente environ 50 € d'électricité par an. Changer vos ampoules halogènes et à incandescence par des lampes basse consommation ou des LED vous permettra de diviser par 4 vos consommations pour l'éclairage.

On entend souvent que le bois est une énergie renouvelable mais qu'il est aussi polluant. Faut-il continuer à se chauffer au bois dans le Haut-Jura ?

Oui, mais dans de bonnes conditions ! Le bois est effectivement une énergie renouvelable puisque la forêt se reconstitue après coupe. Et le Haut-Jura présente une ressource forestière conséquente qu'il serait dommage de ne pas utiliser. En plus, le bois est l'énergie la moins chère. Cependant, il est vrai que dans certaines situations – poêle vétuste, bois pas suffisamment sec – le chauffage au bois peut être émetteur de particules fines. Opter pour des appareils de chauffage performant et pour du bois de chauffage de qualité et bien sec, permet d'éviter ces problèmes.



LE RÔLE DU PARC

Le Parc naturel régional du Haut-Jura, les communautés de communes et les communes du territoire agissent ensemble en faveur de la transition énergétique.

L'objectif, mettre en œuvre des programmes d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables pour agir dans de nombreux domaines, avec par exemple:

- La rénovation des bâtiments publics au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation),

- L'éco-mobilité: aide à l'utilisation des Vélos à Assistance Electrique
- Le Développement du solaire photovoltaïque et des centrales villageoises
- La sensibilisation de tous les publics

EN SAVOIR PLUS: pcehautjura.blogspot.com



Espaces Info Energie: conseils neutres et pratiques

AJENA: www.info-energie-fc.org
HELIANTHE: www.helianthe.org

Parc du Haut-Jura – décembre 2016
Contact Parc : Carole ZAKIN
c.zakin@parc-haut-jura.fr
Crédits dessins et textes: AJENA



RÉSEAU RÉNOVATION : ATTENTION AUX FAUX DÉMARCHEURS !

Réseau rénovation, initié par la Communauté de communes du Pays de Gex, est destiné aux Gessiens qui souhaitent réaliser des travaux afin de réduire leur consommation énergétique.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, ce sont les particuliers qui doivent contacter directement un guichet unique d'accompagnement et de conseils permettant un suivi personnalisé. Les demandes de rénovation sont donc volontaires et à l'initiative des particuliers qui le souhaitent, via un numéro de téléphone spécifique mis en place.

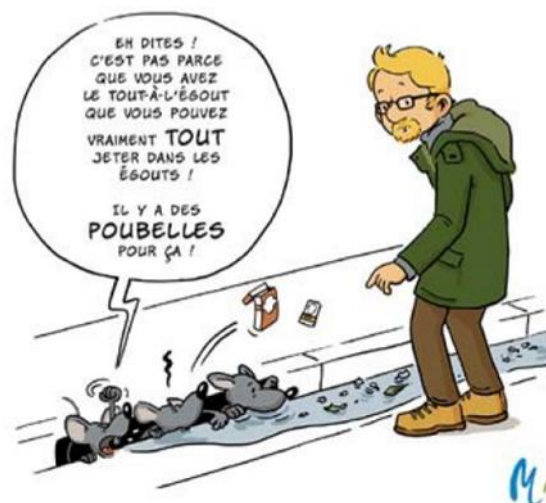
Néanmoins, ces derniers jours, des personnes âgées, résidant sur le Pays de Gex, ont été contactées par téléphone, pour un diagnostic de rénovation énergétique de leur logement. Les personnes à l'initiative de ces appels se présentent comme appartenant à la Communauté de communes. En aucun cas, il s'agit d'un représentant de Réseau rénovation. Cette démarche est donc abusive. C'est pourquoi la Communauté de communes tient à attirer toute votre vigilance.

LES GRILLES DE VOIRIE NE SONT PAS RACCORDÉES AU « TOUT À L'ÉGOUT »

Sous ce regard de voirie, ce n'est pas l'égout mais un ruisseau... Le réseau de collecte des eaux usées étant dans la majorité des cas de type séparatif, les eaux de pluie ruissellent sur les routes et surfaces imperméabilisées, et sont acheminées vers un exutoire (ruisseau ou ouvrage d'infiltration). Tout rejet dans ces grilles (mégots, papiers, huiles, peintures, produits de nettoyage, etc.) vient par conséquent polluer les milieux aquatiques.



Grille d'eau pluviale Grand'rue à Péron raccordée au ruisseau.



Source : <http://www.graie.org/eaumelimelo/>

...Pour autant, tout ne se jette pas dans le réseau d'eaux usées... Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées domestiques. Tous les autres déchets tels les lingettes nettoyantes doivent être évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques, rapportés dans une déchetterie ou une filière spécialisée (par exemples pour les médicaments).



Source : <http://www.graie.org/eaumelimelo/>

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES

POURQUOI MA COMMUNE S'ENGAGE-T'ELLE DANS CETTE DÉMARCHE ?

Pour protéger l'eau que vous buvez

L'alimentation en eau potable de Péron est assurée par un forage qui capte l'eau souterraine à hauteur de Greny. Il est primordial de préserver la qualité de l'eau superficielle et d'éviter tout risque de pollution de la zone d'alimentation de cette ressource.

Pour protéger votre santé

Les pratiques de lutte contre les insectes, les champignons ou encore « les mauvaises herbes » emploient des produits chimiques dont leur toxicité ne se limite pas aux seules espèces que l'on veut éradiquer. Les pesticides sont également toxiques pour l'homme et l'environnement ! Troubles de la fertilité, cancers, troubles du système nerveux sont des maladies qui peuvent être la conséquence d'une exposition à ces produits.

Pour protéger l'environnement

À titre d'exemple, un bouchon de stylo rempli de désherbant (1 g de substance) suffit à polluer un fossé de 1m * 1m sur 10Km de long !

La commune de Péron accueille des habitats et des espèces remarquables, l'eau est au cœur de cet environnement. Pour préserver le bon état des ressources et milieux naturels, il est nécessaire d'engager des changements conséquents dans les pratiques actuelles par la mise en œuvre des solutions alternatives d'entretiens des espaces verts et des voiries sans pesticides.

Ce que dit la Loi

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale adopte la Loi de transition énergétique pour la croissance verte qui interdit la vente en libre-service des produits phytosanitaires aux particuliers au 1er janvier 2017. A la même date, l'Assemblée interdit également la possession et l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir du 1er janvier 2019.

Concernant les communes, la Loi « Labbé » interdit aux personnes publiques (communes, agglomération, conseil départemental...) l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, forêts et promenades accessibles au public à compter du 1er janvier 2017.

Ce que fait la municipalité de Péron

La commune a engagé en février 2016 son plan de désherbage et de gestion différenciée, action subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Un inventaire des espaces communaux a été réalisé pour faire l'état des lieux du patrimoine de la commune. Ainsi, chaque année ce sont 40 km de routes communales et 11 hectares d'espaces verts qui sont entretenus. Chaque espace a été décrit, diagnostiqué et des préconisations d'entretiens ont été réalisées. Des solutions pérennes et durables de gestion des espaces publics sont désormais en place.

Ces solutions nécessitent l'acquisition de matériels et fournitures spécifiques (brosse de désherbage, paillages, végétaux, etc.), de former les agents municipaux et de communiquer pour informer sur les nouvelles pratiques ! Ce plan d'actions représente un budget de 50 772,00 € TTC pour lequel la municipalité a sollicité une subvention auprès de l'agence de l'eau.

Quel est votre rôle ?

En tant que Péronais, vous apercevrez des différences en matière de gestion des espaces publics. L'herbe sera présente, tout en étant entretenue, les fossés et les talus seront moins fauchés pour préserver la biodiversité.

Votre rôle est essentiel ! Le fait de voir de l'herbe n'est pas un signe de négligence, mais au contraire d'amélioration de votre cadre de vie. Faites comme votre commune, laissez tomber les Phytos !

Une réunion publique

Pour faire un point avec les Péronnais, la municipalité organise une réunion publique.

Règles de bon voisinage

- L'usage des tondeuses et autres engins à moteur est autorisé du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Les feux de branchages, d'herbes et de feuilles sont strictement interdits par l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Ayez recours aux déchèteries et au compostage.
- L'élagage et la destruction des espèces végétales nuisibles sont obligatoires
- La divagation des chiens est interdite : attention, si votre animal est capturé, il peut être euthanasié au bout de huit jours.
- Le dépôt de carcasses de voitures est interdit y compris sur les terrains privés. En cas d'infraction, la carcasse peut être enlevée aux frais du propriétaire du terrain.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS L'AIN



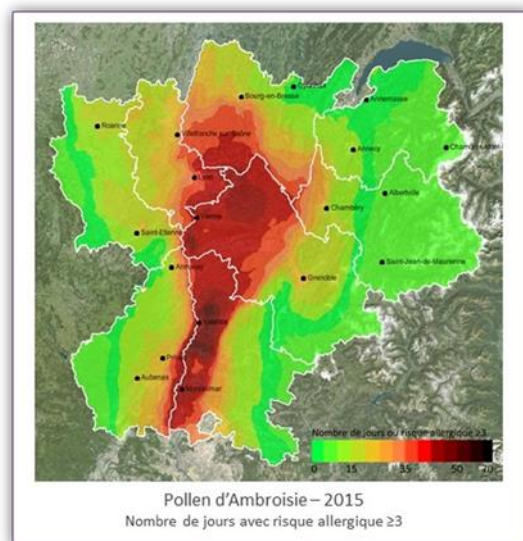
Le pollen d'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est à l'origine de fortes réactions allergiques. La vallée du Rhône et les plaines d'Auvergne-Rhône-Alpes subissent l'invasion de cette plante qui se développe sur tous les milieux dès que la concurrence végétale est réduite. Cette plante annuelle a besoin de saisons suffisamment longues pour fleurir et produire ses graines. Les faibles altitudes du département de l'Ain, sont donc, à quelques exceptions près, tout à fait compatibles avec le développement de cette plante.



Un important problème de santé publique dans l'Ain :

L'arrivée d'un allergène dans l'air tel que le pollen d'Ambroisie (début août jusqu'au mois d'octobre) s'accompagne de diverses manifestations symptomatiques : rhinite, écoulement nasal, trachéite, toux, conjonctivite et quelques fois urticaire ou eczéma. Cette réaction peut conduire à un processus inflammatoire chronique allant jusqu'à l'apparition et l'aggravation de l'asthme. Ces symptômes sont d'autant plus importants que la quantité de pollens dans l'air est forte.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a évalué les coûts de l'ambroisie pour le système de santé. Les résultats de cette étude menée sur la région Rhône-Alpes au cours de la saison 2015, démontrent un coût (consultations, médicaments, arrêts de travail, désensibilisation, etc...) allant de 9 à 13 millions d'€.



Organisation pour une lutte contre l'Ambroisie sur le terrain :

L'organisation de la lutte vise à créer un réseau impliquant l'ensemble des acteurs du territoire pour une action de terrain efficace. Actuellement, la lutte est cadrée par l'Arrêté préfectoral du 3 juin 2013 lequel prescrit la destruction systématique de cette plante avant floraison.

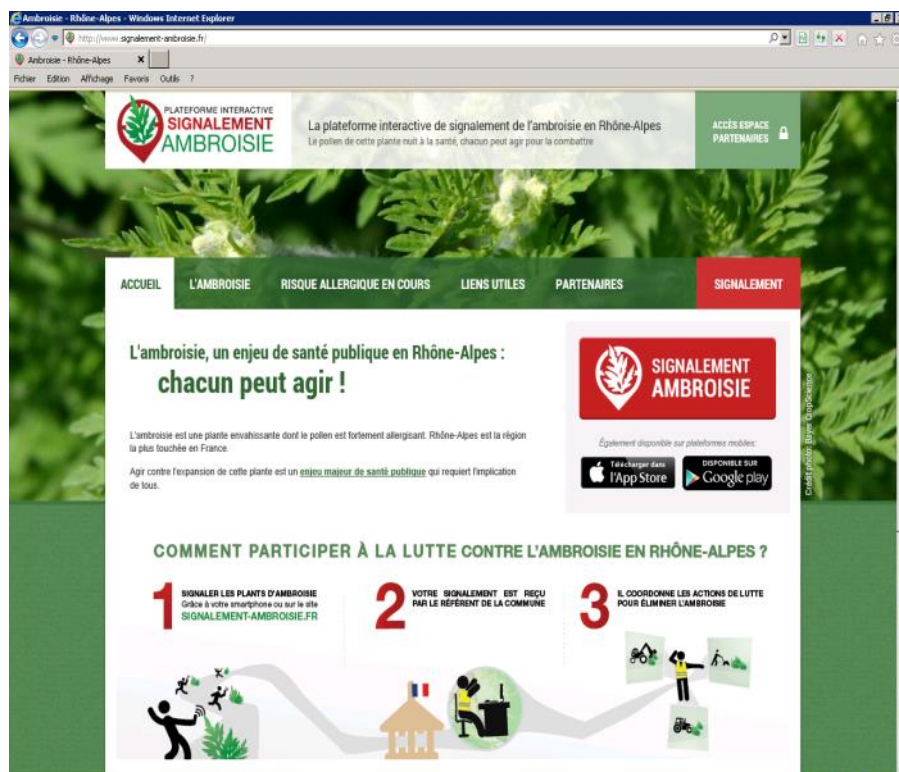
Une réglementation nationale se met en place avec la création, par la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016, de la notion d'espèce « nuisible à la santé humaine » (L.1338-1 à 5 du code de la santé publique).

Dans l'Ain, la lutte s'organise autour du comité départemental de lutte contre l'ambroisie regroupant l'ensemble des acteurs départementaux. Les communes et les communautés de communes, au centre de la lutte, désignent des référents et animateurs ambroisie chargés de faire le repérage de terrain et de veiller à la bonne destruction de l'ambroisie par les propriétaires et usagers des terrains.

Depuis 2014, l'ARS met à disposition une plateforme interactive destinée au signalement de l'ambroisie :
 « Signalement Ambroisie » <http://www.signalement-ambroisie.fr/>



Application mobile



www.signalement-ambroisie.fr

Organisée autour d'une application smartphone servant à géo-localiser l'ambroisie directement sur le terrain mais également autour du site de cartographie internet, la plateforme « signalement ambroisie » permet au grand public d'être acteur de la lutte et de contribuer au repérage mené par les collectivités (signalements simplifiés). Un signalement renseigné dans cette base de données est transmis automatiquement au maire et à son référent communal pour vérification et destruction.

La présence d'ambroisie peut également être signalée par courrier électronique contact@signalement-ambroisie.fr ou par téléphone : 0 972 376 888 (numéro à composer pour toute question sur l'ambroisie).



La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. S'installant dans la durée, nous devons apprendre à reconnaître cette plante et à être vigilants.

AAPPMA DE L'ANNAZ

La saison de pêche va débuter avec l'ouverture de la truite la samedi 11 mars. A Noter que cette année les permis de pêche seront disponibles via internet obligatoirement www.cartesdepeche.fr (Choisir AAPPMA de l'Annaz)

La maille de la truite est passée à 30 cm pour tout le pays de gex.

Le permis unique gessien est toujours d'actualité.

Renseignements : mdesmaris01@gmail.com

FOOT SUD GESSIEN

Réveillon réussit au Sud Gessien : (1ere photo)

C'est dans une tenue inhabituelle, que les membres du comité et bénévoles du FSG, ont reçu leurs invités lors de la soirée du réveillon.

Dans une salle remplie pour l'occasion et sur le thème Pirate des Caraïbe, cette soirée fut de nouveau une réussite pour l'association.

Une nouvelle fois un grand merci à tous nos bénévoles, et rendez-vous en 2018.



Les U11 enchainent les performances :

Pendant la trêve hivernale, c'est au centre sportif de Sergy, que se retrouvent nos équipes U11. Un apprentissage du Futsal, proposé par nos éducateurs.

Et quel apprentissage, puisque cette génération de 2006/2007, remporte tournoi sur tournoi.

Victorieux du tournoi de ST Genis début janvier, ils viennent de remporter (1er exæquo), le tournoi de Bellegarde et le tournoi de Divonne.

Ils enchaineront avec un tournoi régional à Bellegarde, un à Dardagny et le dernier à Viry.

Un grand bravo à ce groupe qui met à l'honneur les couleurs et l'esprit du Foot Sud Gessien.



Inscriptions à l'école de Péron

Année scolaire 2017-2018

Elles concernent tous les enfants de la commune nés en 2014. Les enfants déjà inscrits sont automatiquement réinscrits.

1^{ère} démarche pour les familles :

Se rendre en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile. La commune fera une pré-inscription et délivrera une attestation.

2^{ème} démarche :

Prendre rendez-vous avec le directeur : Tel : 04 50 56 37 52 (jours de décharge au bureau lundi et mardi)

Les inscriptions se dérouleront avant les vacances de Pâques : Lundi 03/04 et Mardi 04/04 – Lundi 10/04 et Mardi 11/04

Le jour du rendez-vous à l'école, merci d'apporter l'**attestation de la mairie, le livret de famille et le carnet de santé (avec les vaccinations à jour)**. L'inscription sera alors enregistrée.

Le directeur,
R. Duparchy

LES ACTIONS DU SOU !

Après un début d'année scolaire bercé par les préparatifs de fin d'année, qui fut couronnée par un joli succès du Père Noël venu visiter chaque élève de l'école, les membres du Bureau se sont attelés aux prochains projets dont le Carnaval qui s'est déroulé le 14 février dernier. Celui-ci était en effet l'occasion d'offrir une jolie fête musicale et colorée sous la forme d'une boum, suivie de la vente de crêpes et photos au profit du Sou des écoles.

Se sont également déroulées les premières sorties neige financées par le Sou au cours desquelles les enfants ont pu s'adonner à la pratique du ski de fond dans nos jolies montagnes.



Pendant ce temps, le Bureau et les bénévoles continuent leurs efforts pour vous offrir un magnifique loto le **19 mars prochain** au cours duquel nous espérons vous retrouver aussi nombreux et enthousiastes que l'an dernier !

Enfin, notez déjà la journée du « Printemps du Sport » le **8 avril**, organisée par le Centre de loisirs et à laquelle se joint le Sou des écoles. Au programme : diverses activités telles que du basket, tir à l'arc, foot, disc-golf... autour desquelles les jeunes de 8 à 13 ans se rencontreront en équipe pour un tournoi.

Le Sou travaille déjà sur une idée pour occuper les parents pendant cette belle journée de Printemps.... Plus d'informations à venir !

Le Sou est toujours à l'écoute des nouvelles idées qui nous aideraient à financer les sorties et spectacles de nos enfants alors n'hésitez pas à nous en faire part sur notre adresse sou.peron@gmail.com, tout comme nous vous encourageons à venir à notre rencontre lors des manifestations car nous sommes toujours ravis de pouvoir partager ce qui fera le bonheur des enfants de l'école.

Pour nous suivre : souperon.wordpress.com ou notre page Facebook « Sou des écoles de Péron »

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL TERRITORIAL DE PERON

Les membres du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel communal de Péron ont eu le plaisir de se retrouver pour le traditionnel Arbre de Noël, accompagnés de leurs familles et de la municipalité.

Nous remercions le Conseil Municipal, les commerçants et sociétés communales pour leur soutien dans nos différentes manifestations.

En décembre, nous avons tenu un stand « biscuits » au Marché de Noël, et forts de ce succès nous le reconduirons en 2017.



Suite à l'AG de mai 2016, les membres du bureau sont :

Présidente : Sylvie POCHET

Vice-Président : Ludovic DAVID

Secrétaire : Isabelle GIACOBINO

Trésorière : Geneviève CUZIN

Trésorière-Adjointe : Alix TAVERNIER

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine manifestation le 22 avril 2017 pour le BAL DES ANNEES 80.

Venez nombreux.

L'ensemble du Personnel Communal vous souhaite une très belle année.

ASSOCIATION DE PÉRON 2017

Association	Description	Contact	Coordonnées
AAPPMA de l'ANNAZ	Pêche	Christian DESMARIS	06 09 91 29 89 mdesmaris01@gmail.com
AASPP	Ancien Pompiers de Paris	Alain DUMUR	04 50 56 42 88 aasppain@yahoo.fr
AG3	Gestion du chalet du Gralet	Maxime COLLET	06 23 90 93 13 maxime.collet.01630@gmail.com
A.J.L.C.	Danse	Zdenka JARDON	06 29 75 70 06 ajlc.challex@gmail.com
A LIVRE OUVERT	Bibliothèque	Bérengère COLLIGNON	04 50 56 37 91 berengere.collignon@wanadoo.fr
AMICALE DE GRENY	Jeunesse	Yoann BAUMGARTNER	06 79 13 97 58 baumgartneryoann@gmail.com
ALMURIC	Science-Fiction et Fantastique	Frédéric LEBEUF	04 50 56 05 44 lebeuffrederic@wibox.fr
BASKET LOISIRS GESSIEN	Basket	Nathalie MERIDJI	04 50 59 11 24 bobetnath@wanadoo.fr
BELOTE GESSIENNE	Belote	Christian DESMARIS	06 09 91 29 89 mdesmaris01@gmail.com
BIG BAND JAZZ	Musique	Véronique KEMPF	04 50 56 38 39 vr.kempf@orange.fr
BOULES (SOCIETE DES)	Boules	François BLANC	07 80 05 71 36 blanc.dom@sfr.fr
CHASSE (SOCIETE DE)	Chasse	Bernard FERROLLET	04 50 56 34 97 ferrollet@k-net.fr
COMITE DES FETES	Animations	Christian DESMARIS	06 09 91 29 89 mdesmaris01@gmail.com
COMITE PAROISSIAL	Paroisse	Denise HUGON	04 50 56 34 12 denischugon2@orange.fr
DOJO PERON	Judo	Alexandre MOURIER	06 11 03 88 67 mourieralexandre@ymail.com
DONNEURS DE SANG	Don du sang	Jacques PICHON	04 50 48 37 46 jacques.pichon@free.fr
FAMILLES RURALES	Centre de Loisirs	Maxime DOUCET	04 50 48 31 52 centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

Association	Catégorie	Contact	Coordonnées
GYM du DOS et STRETCHING	Gymnastique	Shenck SYGUN	04 50 59 15 03 sygun@wanadoo.fr
GYM DE PERON	Gymnastique	Annick BARRILLIET	06 84 79 01 58 annick.bar@laposte.net
JEUNESSE (SOCIETE DE)	Jeunesse	Bastien FELIX FIARDET	06 30 42 17 32 lajeunessedeperon@gmail.com
J.S.P.	Jeunes Sapeurs Pompier	Pascal CUINIER	pascal.cuinier@orange.fr
LA VOIE DU DRAGON	Kung-Fu	Etienne DUCRET-BESSON	06 82 60 70 64 lvd-dragon@hotmail.fr
LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	Equitation	Caroline Bel	06 46 33 16 85 lescavaliersdelannaz@hotmail.fr
LOISIRS ET AMITIES	Rencontre et Loisirs	Jean-Luc MOUTTON	04 50 56 33 27 jlmoutton@gmail.com
MUSIQUE (SOCIETE MUSICALE DE PERON-SAINT JEAN)	Musique	Christian CAMP	06 71 40 16 00 christian.camp@orange.fr
PERON PETANQUE	Pétanque	Christian DESMARIS	06 09 91 29 89 mdesmaris01@gmail.com
POMPIERS (AMICALE DES)	Pompier	Anthony LANERO	amicaledufort@gmail.com
SOU DES ECOLES	Parents d'élèves	Tina NADAL	06 71 22 33 23 sou.peron@gmail.com
SUD GESSIEN FOOT	Foot	Laurent PEROUCHET	06 83 01 42 98 lperouchet@orange.fr
TIOCANIE	Folklore	Bernard TAVERNIER	04 50 40 74 35 tiocanie-folklore@hotmail.fr
VERGER TIOCAN	Conservatoire fruitiers	Pierre GUILLET	06 08 34 88 54 pierbergillet@neuf.fr



Les Petites Vacances Hiver et Printemps 2017!

Vacances d'Hiver 2017

Ouverture du 20/02 au 03/03



INSCRIPTIONS
DU JEUDI 26/01 au JEUDI 09/02

Pour les familles extérieures,
une réponse sera donnée le Ven. 10 Février

Vacances de Printemps 2017

Ouverture du 18/04 au 28/04



INSCRIPTIONS
DU JEUDI 23/03 au JEUDI 06/04

Pour les familles extérieures,
une réponse sera donnée le Ven. 07 Avril

Contact: 04 50 48 31 52
centre.loisirs.peron@wanadoo.fr
Blog: peronloisirs.over-blog.com

Les Grandes Vacances Eté 2017!



Conditions d'inscription :

- Fiche Sanitaire* et Dossier Enfant* à jour
- Remplir la fiche d'inscription des vacances scolaires**
- Etre adhérent à l'association en 2016/2017 (25 euros)
- *Les fiches sont disponibles au bureau ou en téléchargement sur le blog en amont des périodes concernées.
- **Une fiche d'inscription/enfant/vacances scolaires

Après les périodes d'inscription :

- Les annulations ne sont plus possibles
- Les inscriptions sont possibles selon les places disponibles.

Vacances d'été 2017

Ouvertures :

Juillet : du Lun. 10/07 au Ven. 04/08
(Accueil fermé le Ven. 14/07)

Août: du Lun. 28/08 au Ven. 01/09

INSCRIPTIONS
LE SAMEDI 10 JUIN
DE 9h00 à 17h00

Pour les familles extérieures,
une réponse sera donnée les 13 et 14 Juin

Une plaquette spécifique sera communiquée
en mai.

Horaires Vacances : L'accueil se fait de 7h30 à 9h et le départ de 17h à 18h.
Pour la pause déjeuner, les arrivées et départs se font de 11h45 à 12h et de 13h30 à 14h.

PAROISSE

Action humanitaire SOIREE BOL DE RIZ vendredi 31 mars 2017 à 18h30

Salle Champ Fontaine de Péron, la Paroisse organise une soirée « bol de riz » en faveur d'enfants et de familles pauvres du Viet-Nam.

De nombreuses réalisations ont déjà pu être faites grâce à cette action. Des familles du village participent également à cet effort de soutien en parrainant des enfants les aidant ainsi à leur éducation scolaire.

Les enfants des catéchistes vous présenteront des petites pièces de théâtre et des chants.

Ils seront heureux que vous participiez vous aussi à cette action humanitaire, en venant les écouter et faire un geste généreux en échange d'un bol de riz et d'un fruit.

Horaires et lieux des messes de la Semaine Sainte et Pâques 2017

Vous trouverez toutes les infos pratiques sur le site :

Rameaux	Samedi 8 avril	18h	Thoiry – Messe
	Dimanche 9 avril	10h	St Jean de Gonville – Messe
Jeudi Saint	Jeudi 13 avril	20h	Thoiry Messe en mémoire de la Sainte Cène du Seigneur
Vendredi Saint	Vendredi 14 avril	15h	Collonges – Chemin de croix
		20h	Collonges – La Passion du Seigneur
Samedi Saint	Samedi 15 avril	21h	Collonges – Vigile Pascale
Dimanche de Pâques	Dimanche 16 avril	10h	Thoiry – Messe du jour de Pâques

<http://catholique-belley-ars.ccf.fr/blog/category/paroisses/thoiry/>

Adresse et Coordonnées : Père Pierre-Yves Monnoyeur - Presbytère de Thoiry –

1, Place de l'église – 01710 Thoiry – tél. 04 50 41 20 86 ou 06 86 43 19 44 – email : pierreyves.monnoyeur@gmail.com

VERGER TIOCAN

Calendrier 2017 des manifestations du Verger Tiocan

<http://www.verger-tiocan.asso.cc-pays-de-gex.fr/agenda/>



Les cours (le samedi de 9h à 12h au verger) :

- ✦ **04/03** Cours de taille pratique par Jean-Paul Mékis,
- ✦ **22/04** Cours de greffe en couronne par Jean-Paul Mékis.
- ✦ **24/06** Cours de taille en vert par Jean-Paul Mékis.
- ✦ **26/08** Cours de greffe en écusson par Jean-Paul Mékis.

Nos cours sont ouverts à tous, sans réservation. Venez de préférence 10 minutes avant le début du cours pour l'inscription sur place. Ils sont gratuits pour les membres et 10€ pour les non-membres.

Journées de travail :

Cette année encore, en plus des journées de travail et selon les besoins, nous allons demander à nos membres de venir nous aider tous les matins des derniers samedis du mois, de 9h à 12h. Il s'agit du **25 mars, 29 avril, 20 mai, 24 juin, 29 juillet, 26 août, 23 septembre, 28 octobre et 18 novembre**.

Nous nous réjouissons de vous voir à l'une ou à l'autre de ces manifestations.

Autres manifestations au verger :

- ✦ **18/03** Assemblée Générale, à 14h au Verger Tiocan.
- ✦ **09/04 Loto du Verger** à la salle Champ Fontaine, à Péron. Dimanche à 15h.
- ✦ **30/04** Portes ouvertes floraison. Dimanche de 14h à 18h.
- ✦ **04/06** Rendez-vous aux jardins, sur le thème « Le partage au jardin ». Dimanche de 14h à 18h.
- ✦ **16 et 17/09** Journées du Patrimoine, sur le thème « Patrimoine et citoyenneté ». Samedi de 10h à 12h30 et 14h30 à 18h. Dimanche de 14h à 18h.
- ✦ **01/10 Fête de la Pomme** au Verger Tiocan. Dimanche de 10h à 18h.
- ✦ **25/11** Vente d'arbres aux adhérents du verger.



Centre de loisirs
La Fontaine Enchantée
de Péron



HIVER 2017

Soirées 8-13 ans

24 Places

SOIREE LOUPIOTTES

VENDREDI 10 FEVRIER

18h30 - 21h

Bungalows

Balade à la « frontale » jusqu'à Feigères
Pique-nique tiré du sac, à fournir



INSCRIPTIONS :

du 30/01 au 08/02

TARIFS :

7€ / Jeune

SOIREE JEK Juste Entre Kopains

VENDREDI 24 MARS

18h30 - 20h30

Bungalows

Bar, jeux et discussions entre copains...
Pique-nique tiré du sac, à fournir



INSCRIPTIONS :

du 13/03 au 22/03

TARIFS :

5€ / Jeune

24 Places

Actions "3A"

15 Places

JOURNÉE RAQUETTES

SAMEDI 18 MARS

9h - 16h30

Balade en raquettes au Col de la Faucille,
jeux dans la neige.
Pique-nique tiré du sac, à fournir



INSCRIPTIONS :

du 06/03 au 15/03

TARIFS :

20€ / jeune + loc raquettes

PRINTEMPS DU SPORT

SAMEDI 8 AVRIL

9h30 - 16h30

Journée de rencontre multisports
ouverte à tous (8-13ans)
sous forme de tournoi par équipes.



Plus d'infos à venir...

Contact: 04 50 48 31 52
centre.loisirs.peron@wanadoo.fr
Blog: peronloisirs.over-blog.com

CE QUI VOUS ATTENDS AU PRINTEMPS 2017 :

**La Boom en Mai,
Le Festival Tôt ou T'Arts en Juin...**

ETE 2017 : Mini-Camps, Séjour Randonnée

Conditions d'inscription Soirées 8/13 ans :

- Fiche Sanitaire* et Dossier Enfant* à jour
- Remplir la fiche d'inscription* et joindre le règlement
- *Les fiches sont disponibles au bureau ou en téléchargement sur le blog

Les "3A" Actions Activités Annexes

LES TARIFS PROPOSES SONT POSSIBLES GRACE A L'IMPLICATION VOLONTAIRE DE NOMBREUSES FAMILLES, DES ANIMS' ET CE, AVEC UN SOUTIEN FINANCIER DE LA MAIRIE!

TIOCANIE FOLKLORE : L'ANNEE 2016

L'Assemblée Générale du groupe Tiocanie s'est déroulée le vendredi 25 novembre 2016 à la Maison des Associations, en présence de JérémY Blanc, représentant de la Municipalité.

Le compte-rendu des activités a rappelé les 10 spectacles ou animations effectués depuis l'AG 2015 dans plusieurs communes du Pays de Gex ainsi qu'à Annecy pour la magnifique fête du Retour des Alpes.

Mais le grand moment de l'année a sans doute été notre participation aux Européades de Folklore du 20 au 24 juillet en Belgique, à Namur. Des musiciens et danseurs venus de toute l'Europe. Un peu de stress, beaucoup de bonheur dans ces rencontres et spectacles de rues, ainsi que lors du GRAND spectacle devant des milliers de spectateurs (dont l'ambassadrice de France et la Princesse de Belgique). Heureusement, nos sabots ont assuré ! Une

projection de photos a rappelé à tous ces heureux moments.

Le rapport moral du Président s'est plu à souligner la bonne ambiance qui a toujours marqué cette association depuis sa création en 1979 avec les parents d'élèves de l'école du hameau de Feigères.

Comme tous les groupes de danses traditionnelles, l'effectif gagnerait à voir arriver davantage de jeunes, mais, année après année, Tiocanie continue ses activités et a toujours des projets de nouvelles présentations à mettre au point lors de ses répétitions du vendredi soir (dont une fois par mois à Péron).

Il est possible de suivre ses activités sur son site internet (tiocanie-folklore.fr) ou en prenant contact avec son Président Bernard TAVERNIER (bntavernier@hotmail.fr ou bien 04 50 40 74 35).



Festival des Arts de la Rue

Le 14 Juin 2017 à Péron



Samedi 1^{er} Avril 2017 à 20h30
Concert de la Bonne Humeur
Salle Champfontaine de Péron
Avec les orchestres junior et senior

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

L'activité musicale fut très dense en cette fin d'année 2016. Fin novembre, c'était la cérémonie de la Sainte Barbe organisée par les pompiers de Saint Jean de Gonville, où un chaleureux accueil nous était réservé ; puis décembre arriva avec les aubades dans les foyers organisateurs des fenêtres de l'Avent. Musicalement agréables ces rencontres autour de tables bien achalandées d'autant plus qu'elles ont fait des émules dans les communes voisines : nous nous sommes retrouvés un soir à Greny, rue Dommartin, où régnait une ambiance de vogue du village. On poussa même jusqu'à Marongy, où les chants de Noël animèrent la crèche vivante du GAEC RECONNU SALLET.

Le point d'orgue fut le concert du 11 décembre à Saint Jean, animé par nos deux orchestres aux effectifs quasi-complets. Les commentaires distillés par le public de la salle polyvalente autour du verre de l'amitié confortaient nos choix musicaux. Tout au long de cette année 2016, nous avons été très touchés par les marques de sympathie, de soutien et d'encouragements manifestées à l'égard de nos formations, au fil des aubades et des concerts.

La BH arrive en force ce samedi 7 janvier au Centre Georges MOUSTAKI, sis au village des Moussières et où, surprise, nous sommes les seuls locataires. C'est weekend de séminaire pour préparer le programme du concert de printemps. La petite fondue en arrivant sous un soleil accueillant et presque chaleureux met tout le monde en condition pour un



travail aussi sérieux que bénéfique. Il ne tient qu'à vous de venir en apprécier (ou pas) le résultat le 1er avril prochain... Comme d'habitude, après l'effort, la détente et le karaoké fait place aux répétitions tutti dans la grande salle d'animation. Une petite frayeur au moment du départ lorsque l'un des nôtres remarque, isolée près de l'entrée, une valise noire suspecte : on pense tout de suite à faire intervenir le RAID et les démineurs, mais une rapide enquête diligentée par nos soins aboutit à l'identification de l'objet inquiétant, qui n'est autre que la propriété de Sophie, déjà loin, pressée de retrouver son chéri.

A l'école de musique, les huit poussins de l'atelier musical font connaissance avec l'instrument de leur choix ; c'est pour eux le début des grandes sensations et la concrétisation du travail du solfège dispensé en parallèle. Les grands élèves, quant à eux, travaillent leurs partitions pour l'audition du 13 mai dans notre salle de répétition, Maison des Associations de Péron. Ce n'est pas encore le temps des examens, mais beaucoup y pensent déjà.

Maxime COLLET

CHASSE ET NATURE « SI ST HUBERT M'ETAIT CONTÉ »

Alors que je rédige cet article à paraître dans le prochain Petit Péronnais, se termine la saison de chasse 2016-2017. Avant tout, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur et l'amitié d'être présents lors de notre traditionnel repas dansant début février, évènement incontournable qui s'inscrit dans la tradition locale. Mes remerciements s'adressent également aux sociétaires qui ont mis en œuvre leur savoir et dévouement dans l'organisation de cette soirée. L'an prochain ce repas dansant sera reconduit dans le cadre d'un évènement tout particulier dont j'aurai l'occasion de vous parler.

Revenons si vous le voulez bien sur l'aspect cynégétique de mon article.

Aujourd'hui force est de constater que le grand gibier en France et dans notre région en particulier, ne cesse de croître alors que le nombre de chasseurs tend à régresser.

Ironie de la situation, c'est aux chasseurs de cotiser pour indemniser les dommages toujours plus importants que sangliers, cerfs et chevreuils provoquent sur les cultures, prairies et forêts.

Pour cette année dans l'Ain, la facture devrait avoisiner les huit cents mille euros.

La saison passée rien que pour notre commune, la facture s'est élevée à dix mille deux cents euros, ce qui devrait être encore le cas cette année, ceci sans compter le montant du matériel acheté dans le cadre de la protection des cultures.

A savoir également que la société s'acquitte de bracelets de marquage et transport, 32 € l'unité pour le sanglier et 100 € l'unité pour le cerf.

Le sanglier est responsable de 85% des dégâts constatés sur les cultures. Il se prélève pratiquement sept fois plus de sangliers que trente ans en arrière.

Avant qu'un fond ne soit dédié à l'indemnisation des dégâts du grand gibier, les propriétaires ou agriculteurs disposaient d'un droit d'affût qui leur permettait sans autorisation spécifique, de chasser et réguler eux-mêmes ces espèces.

Mais dès la Loi de Finances du 27 décembre 1968, ce droit d'affût est réformé et les dégâts causés aux récoltes, sont indemnisés par l'Office National de la Chasse, processus par la suite transféré à chaque Fédération Départementale de chasseurs qui centralise encore aujourd'hui les dossiers et indemnise le monde agricole pour le département de l'Ain, jusqu'à hauteur de six cent mille euros.

Lors du précédent numéro je vous avais présenté la création des Unités de Gestion Départementale.

Dans le cadre du futur transfert de compétences envers ces unités de gestion, il est demandé au Comité de Pilotage de chacune d'elles, d'étudier la mise en place d'un système pérenne de cotisations qui servira de fonds de réserve lors du dépassement de la somme budgétée au niveau départemental (600 000€).

Un dossier extrêmement complexe, car comme écrit en début d'article, il y a des dommages toujours plus importants à indemniser et de moins en moins de cotisants.



Bernard Ferrollet – St Hubert du Gralet

JUDO CLUB PERON

DOJO PERON
SAISON 2016-2017

DOJO GESSIEN PERON

DOJO GESSIEN PERON

Un club dynamique et innovant pour la compétition et le loisir...
Ouvert à toutes et à tous à partir de 5 ans

HORAIRES

Mardi

17h00 à 18h00 Débutants / Poussins
18h00 à 19h00 Benjamins / Minimes

Mercredi

13h00 à 13h45 Éveil judo
13h45 à 14h30 Débutants
14h30 à 15h30 Poussins
15h30 à 16h30 Benjamins / Minimes
16h30 à 18h00 Cours compétition

Vendredi

19h15 à 20h00 Katas
20h00 à 21h00 Cadets / Juniors / Seniors

TARIFS ADHÉSION

210€ pour 1 enfant
340€ pour 2 enfants
390€ pour 3 enfants



Nouveaux horaires !

Éveil judo : 2011-2012
Débutants : 2009-2010
Poussins : 2007-2008
Benjamins : 2005-2006
Minimes : 2003-2004
Cadets : 2000-2002

(* Pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés)

CARDIO-JUDO ADULTE

DOJO PERON
SAISON 2016-2017

NOUVEAU

Le Judo-Club de Péron vous propose des cours collectifs de CARDIO-JUDO

Un sport dédié à la santé et au bien-être, permettant de développer son endurance
et ses capacités cardio-vasculaires

**Renforcements musculaires, gainages et étirements, et aux self-défenses, permettant d'améliorer
sa condition physique !**

Cours adaptés à tous niveaux, suivi par notre professeur, à l'aide de matériels adaptés...

HORAIRES

Mardi

19h15 à 20h15

Jeudi

19h15 à 20h15



Forfait annuel :

340€ + 37€ la licence

ou

Achat carte de fidélité renouvelable :

60€/carte (10 séances)
+ l'adhésion à la licence
(Valable un an)

INFOS PRATIQUES

NUMEROS D'URGENCE

SAMU, Médecins de garde	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237

SANTE SUR LA COMMUNE

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Massothérapeute : J. SIMOND	06 23 36 45 46
Homéopathe : Dr. DEMENTHON	04 50 56 38 10

MEDECINS A PROXIMITE

Dr. MOGENET, ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
Dr FLEURY, COLLONGES	04 50 48 60 22
CABINET DE MEDECINS, COLLONGES	04 50 56 71 00

PHARMACIE A PROXIMITE

THOIRY, Place de la Mairie	04 50 41 20 31
THOIRY, Val Thoiry	04 50 20 87 57
COLLONGES, Grand Rue	04 50 59 60 17

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Tougin Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11

INFIRMIERES

Cabinet, COLLONGES	04 50 56 71 64
--------------------	----------------

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Mercredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

SERVICES SOCIAUX

Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
Point d'accès au Droit, GEX	04 50 41 35 86
CAF de l'AIN	0 810 25 01 10
Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY	3949

RELAIS POSTE INTERMARCHÉ

	04 50 59 15 70
--	----------------

SALLE CHAMP-FONTAINE

ENFANCE ET SCOLAIRE

Ecole primaire	04 50 56 37 52
Collège	04 50 59 58 00
Centre de Loisirs	04 50 48 31 52
Halte-Garderie La Roulinotte	06 88 90 10 55

BIBLIOTHEQUE

Le mardi	04 50 56 41 39
Le vendredi	de 16h30 à 18h00
	de 15h00 à 19h30

RESTAURANT SUR LA COMMUNE

Auberge Communale de la Fruitière	04 85 03 90 23
L'Hippocampe	04 57 28 40 16
L'Alambic	04 50 48 85 77
Pizza à emporter	04 50 59 40 71

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Gestion des poubelles	00 800 75 27 84 20
ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86

DECHETERIE PERON

Mars à octobre	04 50 59 14 64
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Le samedi	8h30 à 18h00
Le dimanche	9h00 à 12h00
Novembre à Février	Fermeture à 17h00
Fermée les jours fériés	

Calendrier des fêtes

MARS 2017

Samedi 4	VERGER TIOCAN	COURS DE TAILLE PRATIQUE	Verger Tiocan
Mercredi 8	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 11	CHASSE	LOTO	CF
Mercredi 15	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Dimanche 19	SOU DES ECOLES	LOTO	CF
Samedi 25	BELOTE GESSIENNE	MASTER	CF
Dimanche 26	BIG BAND JAZZ	CONCERT	MdA
Dimanche 26	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	CARNAVAL	Centre Equestre
Vendredi 31	PAROISSE	BOL DE RIZ	CF

AVRIL 2017

Samedi 1	MUSIQUE	CONCERT	CF
Dimanche 9	VERGER TIOCAN	LOTO	CF
Mercredi 12	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 22	VERGER TIOCAN	COURS DE GREFFE	Verger Tiocan
Samedi 22	C.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	BAL	CF
Dimanche 23	MAIRIE	ELECTIONS PRESIDENTIELLES	MdA
Samedi 29	AMICALE DE GRENY	VOGUETTE	GRENY

MAI 2017

Dimanche 7	MAIRIE	ELECTIONS PRESIDENTIELLES	MdA
Mercredi 10	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 13	BOULES	CONCOURS DE BOULES	Place St Antoine
Samedi 13	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FOIRE DE PRINTEMPS	CF
Dimanche 14	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FOIRE DE PRINTEMPS	CF
Vendredi 19	CENTRE DE LOISIRS	BOOM DES JEUNES	CF

JUIN 2017

Samedi 3	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DU CLUB	Centre Equestre
Mercredi 7	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 10	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FORUM	MdA
Dimanche 11	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	Etang de Cornelly
Dimanche 11	MAIRIE	ELECTIONS LEGISLATIVES	MdA
Mercredi 14	CENTRE SOCIOCULTUREL	FESTIVAL Tôt au t'Arts	Verger salle CF
Dimanche 18	MAIRIE	ELECTIONS LEGISLATIVES	MdA
Mercredi 21	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Samedi 24	VERGER TIOCAN	COURS DE TAILLE	Verger Tiocan
Samedi 24	SOU DES ECOLES	KERMESSE	CF
Samedi 24	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DU CLUB	Centre Equestre
Vendredi 30	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

MÉDIBUS

Lundi	10 avril	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
Lundi	10 avril	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Vendredi	12 mai	10h30-12h30	Parking de la Salle Bobby Lapointe (St GENIS)
Vendredi	12 mai	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi	02 juin	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 83 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Mai 2017.

La Rédaction

Comité des Fêtes DE PÉRON



Le printemps arrive à grands pas et nous voilà déjà en plein préparatif pour notre vide-grenier qui aura lieu le

Dimanche 14 Mai 2017

Nous attendons cette année pas moins de 100 exposants, si vous souhaitez être des nôtres, vous pouvez réserver votre stand au 06.15.63.59.69 (2€ le mètre).

Diverses animations ponctueront cette journée, et nouveauté cette année, nous vous proposons un

Bâptême en hélicoptère !

Uniquement sur réservation car les places sont limitées, vous profiterez d'une vue imprenable sur le Pays de Gex !

Le prix est de 38€ par pers., 3 passagers à bord maximum (en cas de mauvais temps cette activité pourrait être annulée)

Réservez dès à présent votre place au 06.15.63.59.69.

Nous nous réjouissons de vous retrouver pour cette prochaine manifestation !

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK  Comité des Fêtes de Péron

CINEMA

Les séances ont lieu tous les 2e mercredis de chaque, avec deux films par soirée.

Hot-dogs, chips, pop-corn et boissons sont en vente sur place.

LOCATION DE MATERIEL

Le but de notre association est d'organiser des manifestations dont les bénéfices sont réinvestis dans l'achat de matériel, en prêt pour les associations adhérentes, à la location pour les autres associations et les particuliers.

N'hésitez pas à demander la liste à l'adresse suivante : locmat.cdfp@gmail.com ou par téléphone au 06.51.81.86.52





GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

SAMEDI 1 AVRIL - 9H
Départ : Maison des Associations

Un apéritif « **Casse-croute** » sera servi
aux participants à partir de 12h.

Renseignements
04.50.56.31.08



Prévoir gants, bottes et gilet de
sécurité.
Sacs fournis.